

49^{ème} congrès du SNCS-FSU – 17,18 et 19 juin

Résolution finale

UN CONTEXTE DE CRISE POLITIQUE MAJEURE

Le 49^{ème} congrès du SNCS-FSU se déroule alors que la crise politique s'est dramatiquement aggravée ces derniers jours depuis l'annonce, par le président de la République Emmanuel Macron, le soir du scrutin des élections européennes du 9 juin 2024, de sa décision de dissoudre l'Assemblée nationale.

En arrivant en tête du scrutin des élections européennes avec près de 40% et 9,6 millions de bulletins, l'extrême droite atteint un niveau inédit dans ce type d'élection, confirmant la dangereuse progression d'une idéologie politique incompatible avec les valeurs démocratiques et les revendications portées par le SNCS-FSU, la FSU et plus largement l'ensemble du mouvement syndical.

Le risque de l'arrivée au pouvoir, en France, de l'extrême droite à l'issue des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024, est très grand.

Le SNCS-FSU rappelle solennellement son opposition aux idées d'extrême droite dont les valeurs et les idées constituent une menace pour les libertés démocratiques et les libertés académiques, une menace pour le service public de l'enseignement supérieur et la recherche, qui est le lieu d'émancipation par les savoirs et de développement de l'esprit critique.

Le SNCS-FSU rappelle que les régimes d'extrême droite s'attaquent toujours très rapidement aux libertés démocratiques et aux libertés académiques, notamment aux universitaires et aux scientifiques.

QUI S'AJOUTE A UNE SUCCESSION DE CRISES ET DE TRANSFORMATIONS INÉDITES

Cette crise politique majeure en France s'ajoute aux crises successives et aux transformations inédites qui bouleversent nos sociétés depuis les cinq dernières années et le dernier congrès d'orientation du SNCS-FSU en 2020. La crise sanitaire de la Covid-19 a provoqué un basculement de nos sociétés depuis 2020 et elle s'est non seulement doublée d'une crise économique inédite depuis la seconde guerre mondiale, mais elle a aussi mis en lumière un affaiblissement des services publics essentiels, une dévalorisation de métiers essentiels, et une crise du modèle de développement. La crise écologique et climatique s'est révélée au grand jour avec la chute vertigineuse de la biodiversité, l'accélération des risques liés au changement global et la multiplication des événements extrêmes comme les vagues de chaleurs, les incendies géants, les inondations, la succession de records mondiaux de hausse de température et la redistribution des régimes hydriques et hydrologiques mettant en péril de nombreux systèmes agricoles et accroissant les disparités d'accès à l'eau potable. Ces bouleversements qui ont

suivi les crises sanitaire et écologique ont contribué à une hausse brutale de l'inflation, qui a été amplifiée par l'accroissement soudain des tensions géopolitiques avec notamment l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie et la crise énergétique qui a suivi.

Nos sociétés ont également radicalement évolué ces dernières années en devenant plus exigeantes et mieux sensibilisées aux questions féministes et écologiques, et avec l'usage des nouvelles technologies. Les luttes contre les violences sexistes et sexuelles et pour l'égalité entre les femmes et hommes ont franchi une étape majeure avec la prise de conscience mondiale qui a suivi le mouvement #MeToo. Les paroles et les témoignages se libèrent, toutes les formes de harcèlement et de discrimination sont de moins en moins acceptées et l'exigence d'une société plus inclusive progresse. La réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie devient également une exigence qui concerne les citoyens individuellement et aussi toute la société. Ces avancées de nos sociétés restent néanmoins remises en cause et attaquées régulièrement, notamment par l'extrême droite.

L'exigence environnementale transforme les transports et l'organisation du travail, avec notamment le télétravail et le travail à distance qui se sont largement imposés depuis la crise sanitaire de 2020 et qui ont été rendus possible par les nouvelles technologies de communication et de visioconférence. Les réseaux sociaux et les outils d'intelligence artificielle contribuent également à amplifier et accélérer la diffusion des informations, à produire de nouveaux contenus et engendrent de nouveaux risques dans le cas de fausses informations ou d'intentions malveillantes. Le risque de biais et de production de faux contenus est augmenté avec les algorithmes d'intelligence artificielle. Nos sociétés deviennent également plus exigeantes sur les questions de déontologie, d'intégrité, d'éthique, de responsabilités individuelles et collectives.

Toutes ces nouvelles exigences s'imposent particulièrement à l'enseignement supérieur et la recherche, où leur prise en compte doit de plus garantir la liberté de recherche et les libertés académiques.

Dans ce contexte d'accumulation de crises et d'incertitudes propices aux pertes de repères collectifs et individuels, il est aussi urgent d'engager la transition socio-écologique et de renforcer les solidarités, la protection sociale et les services publics. C'est pourtant exactement le contraire qui est mis en œuvre ces dernières années avec l'accélération brutale, notamment en France, des politiques néolibérales engagées depuis des décennies.

Les gouvernements du président Emmanuel Macron ont mené une politique particulièrement offensive avec, d'une part, des cadeaux fiscaux inégalés en faveur des plus riches et des entreprises et, d'autre part, l'austérité en matière de dépenses publiques et de sécurité sociale. Cette politique économique néolibérale est aggravée par une dérive sécuritaire avec une priorité à la défense militaire et aux forces de police et par une série de reniements des engagements pour le climat et la biodiversité. Les solidarités et les droits des plus fragiles, des précaires, des jeunes, des chômeurs, des retraités, des salariés du secteur privé et des agents de la fonction publique ont été attaqués par une série de réformes, si bien qu'elles et ils en payent le prix fort. Avant le 9 juin et la dissolution de l'Assemblée nationale, les chômeurs et les agents du service public étaient encore une fois visés par des projets de réforme inacceptables.

Avec les gouvernements du président Emmanuel Macron les politiques en faveur du climat, de la biodiversité et de la transition socio-écologique sont progressivement reportées ou abandonnées. Les services publics essentiels – éducation, hôpital public, enseignement supérieur et recherche (ESR), environnement, justice, protection sociale... – sont affaiblis ou attaqués. Les libertés fondamentales de rassemblement et d'expression sont atteintes sous prétexte de risque sécuritaire et de tensions géopolitiques, notamment à l'université pour les soutiens du peuple palestinien.

NOS LUTTES CONTRE LES ATTAQUES INACCEPTABLES ENVERS L'ESR

La recherche publique et l'enseignement supérieur ont connu 20 ans d'attaques inacceptables depuis le tournant au début des années 2000 après l'engagement européen d'atteindre à l'horizon 2010 l'objectif de 3% du produit intérieur brut (PIB) pour la recherche et développement (R&D), dont 1% pour le secteur public et 2% pour le secteur privé. Cependant, la France n'a jamais respecté son engagement avec un effort en faveur de la R&D qui a stagné autour de 2,2% jusqu'à présent. Après les coupes budgétaires inacceptables de ce début d'année 2024, l'effort en faveur de la recherche publique va même chuter à un niveau historiquement bas en 2024 en passant sous 0,75% du PIB.

Pour compenser ce sous-investissement chronique dans la R&D, les politiques ont décidé de concentrer leur effort et leur soutien sur le secteur privé avec d'une part le crédit d'impôt recherche (CIR) qui constitue l'aide publique à la recherche privée la plus généreuse du monde et, d'autre part, la volonté d'orienter la recherche publique dans une vision utilitariste au service de l'innovation, de l'économie, de l'industrie, de la croissance et de la baisse du chômage. Et, en réponse au sous-investissement dans l'enseignement supérieur, les politiques ont décidé de restructurer et regrouper les universités et les établissements de l'ESR pour les faire monter dans les classements internationaux.

Ainsi, depuis 20 ans, chaque mandat présidentiel a apporté sa loi sur la recherche publique et l'enseignement supérieur. Pendant ce temps, les choix budgétaires de la France ont programmé une stagnation de l'investissement pour la recherche publique et une très forte augmentation de l'aide publique à la recherche privée avec le CIR, dispositif dont l'efficacité est largement contestée.

Le résultat de cette politique menée depuis 20 ans est le décrochage de la recherche française, comme avait prévenu le SNCS-FSU : le budget de la recherche en France a décroché par rapport à celui des grandes nations scientifiques ; le nombre de chercheur·euse·s, ingénieur·e·s et technicien·ne·s est en baisse (avec une baisse de 10% des emplois sur subvention d'État au CNRS entre 2010 et 2020) et le nombre de doctorants diminue depuis 10 ans ; la perte d'attractivité des métiers de l'ESR met en danger de nombreux services ; même avec un indicateur choyé par nos dirigeants comme le nombre de publications, la France est passée en quelques années de la 7^e à la 13^e place, récemment dépassée par l'Italie, le Canada, l'Espagne et la Corée du Sud. Et la priorité à la recherche privée n'a pas empêché le fiasco industriel de l'absence de vaccin élaboré en France pour la Covid-19.

La période depuis le dernier congrès commence avec le vote de la loi de programmation de la recherche du 24 décembre 2020, la LPR. Lors de son élaboration, le SNCS-FSU a lutté contre toutes les dispositions néfastes et inacceptables de cette loi et contre leur mise en œuvre : programmation budgétaire insincère ; accord sur les rémunérations et les carrières principalement basé sur les primes ; nouvelles voies de recrutement comme les chaires de professeur junior qui contournent et remettent en cause les statuts de la fonction publique.

Le deuxième mandat du président Macron a engagé une transformation du paysage de la recherche avec les discours du président de la République, la mission confiée à Philippe Gillet et le rapport qui a suivi. Le SNCS-FSU a mené et continue de mener la lutte contre toutes les propositions dangereuses de transformation et de pseudo-simplification du paysage de la recherche qui ont été préconisées par le président Macron, par le rapport de la mission confiée à Philippe Gillet et, maintenant, par le ministère de l'ESR et par les établissements qui participent aux expérimentations.

NOS VALEURS POUR LA RECHERCHE PUBLIQUE

Pour la science, les valeurs du SNCS-FSU sont : la production de connaissances, dans tous les champs disciplinaires et interdisciplinaires, leur libre diffusion à l'ensemble de la société et le respect des libertés académiques. Ces valeurs d'indépendance doivent être garanties par le statut de la fonction publique pour les personnels de l'ESR, par une évaluation et une politique scientifique effectuées par des pairs majoritairement élus, par des dotations de base des établissements permettant de financer leurs laboratoires et de conduire leur propre politique scientifique, par une organisation de la recherche soutenable et par un partenariat équilibré entre la recherche publique, la recherche privée et la société.

Pour les personnels des organismes de recherche, les valeurs du SNCS-FSU sont des conditions de travail permettant à chacun de s'émanciper dans l'exercice de son métier et garantissant l'égalité de parcours, de promotion et de rémunération entre les femmes et les hommes. Le SNCS-FSU défend le recrutement sur poste statutaire au plus proche de l'obtention du diplôme donnant accès au concours, l'ouverture de concours pour tous les postes pérennes actuellement assurés par des personnels en CDD, des rémunérations sans modulation individualisée et reconnaissant le niveau de diplôme – et notamment du doctorat – des personnels de l'ESR, les moyens matériels d'exercer les activités de recherche indépendamment des appels à projets.

NOS PRINCIPALES REVENDICATIONS POUR LA RECHERCHE PUBLIQUE

Pour que ces revendications soient satisfaites, le SNCS-FSU demande que le budget de la recherche publique augmente de six milliards d'euros d'ici 2027 pour atteindre 1% du PIB et que des mesures rendent effective l'égalité entre les femmes et les hommes dans la recherche.

Le SNCS-FSU doit continuer à se mobiliser et convaincre pour imposer plusieurs idées essentielles au-delà de la communauté de l'ESR :

- imposer la nécessité d'un plan pluriannuel pour l'emploi scientifique titulaire pour la résorption de tous les emplois précaires et pour le développement de la recherche publique, avec la création de 6000 postes de titulaires par an pendant dix ans dans l'enseignement supérieur et la recherche ;
- imposer la nécessité de financer la recherche par des dotations aux établissements et aux laboratoires et le SNCS-FSU demande que ces dotations annuelles soient augmentées de deux milliards d'euros d'ici 2027 ;
- imposer la suppression ou la transformation des structures du mille-feuille institutionnel (ANR, Idex, ComUE, IHU, IRT, SATT, Hcéres...) et la réduction drastique de la part du financement par appels à projets au profit des dotations aux laboratoires, le financement par appels à projets étant le point d'entrée de la précarité et des attaques contre la liberté de recherche et la principale source de complexité et de perte de temps dans la recherche ;
- imposer la remise à plat du CIR, qui offre un boulevard au détournement institutionnalisé de fonds publics via une optimisation fiscale.

LE RENOUVELLEMENT DE NOTRE ORGANISATION SYNDICALE

Le SNCS-FSU a adopté des nouveaux statuts lors de son 48^{ème} Congrès le 1^{er} décembre 2023 et un nouveau règlement intérieur lors de la Commission administrative du 2 février 2024. Les nouveaux statuts et règlement intérieur du SNCS-FSU permettent au syndicat d'afficher clairement son périmètre syndical et d'être plus inclusif, et aussi d'adapter son organisation et sa vie démocratique à ses pratiques syndicales et conditions de travail actuelles.

Le SNCS-FSU a changé de nom pour devenir le Syndicat National de la reCherche Scientifique tout en conservant le sigle SNCS. Le SNCS-FSU affiche ainsi un périmètre de syndicalisation qui s'adresse de la même manière à toutes les catégories de personnels de la recherche publique : chercheuses et chercheurs, ingénieures et ingénieurs, techniciennes et techniciens, contractuel·le·s et titulaires.

Le SNCS-FSU offre également la possibilité à un groupe de syndiquées et syndiqués de se constituer en section nationale pour aborder des sujets plus spécifiques à leur groupe. Ainsi, la création d'une nouvelle section nationale sur les questions de handicap a été votée lors de la Commission administrative du 22 mars 2024.

Le SNCS-FSU a fait évoluer son organisation pour permettre aux syndiquées et syndiqués d'être membres de trois types de sections pour participer aux activités du syndicat : les sections locales, qui constituent les briques de base de l'action syndicale ; les sections nationales, qui permettent à un groupe de syndiqué·e·s d'aborder des sujets plus spécifiques ; les sections scientifiques, qui permettent d'aborder des sujets en lien avec un périmètre scientifique.

Cette nouvelle organisation prend en compte les nouvelles pratiques syndicales et conditions de travail, en bénéficiant, par exemple, de toutes les possibilités offertes par la visioconférence.

Enfin, le SNCS-FSU a adopté une organisation plus démocratique en inscrivant le droit de tendance dans ses statuts et en permettant à toutes les sections locales, nationales et scientifiques d'être représentées au congrès et à la Commission administrative du SNCS-FSU.

Le SNCS-FSU a profondément rénové sa politique de communication et son utilisation des outils numériques : site web rénové, nouveau logo, nouvelles listes de diffusion et un système responsable et éthique d'échange et de réunions à distance et hybrides (à distance et en présentiel). Le SNCS-FSU a engagé une utilisation des réseaux sociaux de façon raisonnée et devra continuer dans cette direction.

Le SNCS-FSU prend en compte dans son fonctionnement interne les évolutions de la société et des conditions de travail. Le fonctionnement du syndicat respecte les jours et les horaires ouvrés de travail et évite de travailler dans l'urgence. Le télétravail a été mis en place pour les employées du SNCS-FSU. Le syndicat s'attache à se comporter en employeur responsable et exemplaire.

Depuis sa création, le SNCS-FSU se caractérise par sa production d'analyses et de propositions dans le champ de la recherche publique. En adoptant une démarche scientifique, ses syndiqué·e·s produisent des analyses et des propositions sur la conception de la recherche qui font référence et sont reconnues, partagées et reprises par les autres syndicats de l'ESR, les corps intermédiaires et au-delà : la Vie de la recherche scientifique (VRS) constitue la vitrine de ce travail de fond effectué par le SNCS-FSU en collaboration avec le SNESUP-FSU. La qualité de ses analyses a également permis au SNCS-FSU d'élargir son audience dans les grands médias généralistes. Le SNCS-FSU continuera ainsi à rendre visible la recherche dans le débat public et renforcera sa position d'organisation syndicale de référence dans les médias pour les questions de recherche.

ÉLARGIR NOTRE CHAMP DE SYNDICALISATION ET NOUS RENFORCER

Le SNCS-FSU est le premier syndicat des chercheuses et chercheurs par sa représentativité aussi bien dans les instances statutaires que dans les instances scientifiques de plusieurs organismes de recherche. Le SNCS-FSU attire de nouveaux syndiqué·e·s, notamment chez ingénieur·e·s, technicien·ne·s et contractuel·le·s et le nombre de syndiqué·e·s augmente régulièrement depuis 5 ans, avec 25% de syndiqué·e·s supplémentaires depuis 2019. Le SNCS-FSU poursuivra ses actions en faveur de la syndicalisation pour augmenter sa représentativité.

Le SNCS-FSU devra engager une action pour élargir son champ de syndicalisation à l'INRAe qui est le deuxième EPST par le nombre d'agent·e·s.

De plus, les évolutions rapides de la société et le fonctionnement de la recherche demandent d'adapter l'engagement syndical, notamment pour favoriser la syndicalisation des jeunes scientifiques. Ainsi, une attention particulière a été consacrée au fonctionnement de notre syndicat afin qu'il s'enrichisse de l'arrivée de nouveaux syndiqué·e·s, qu'il soit plus inclusif et qu'il soit plus efficace pour poursuivre les luttes et pour l'élaboration des analyses et des propositions pour la recherche publique. Il est également indispensable de renforcer la concertation avec les autres syndicats de la FSU intervenant dans l'ESR.

Le SNCS-FSU doit poursuivre son renouvellement et pourra ainsi évoluer et adopter un nouvel outil syndical pour défendre et promouvoir avec plus de force la recherche publique et l'ensemble de ses personnels.

Le SNCS-FSU organisera régulièrement des échanges avec le SNTRS-CGT pour participer à son niveau aux échanges sur le rapprochement entre notre fédération la FSU et la CGT et la proposition d'un nouvel outil syndical commun à la FSU et la CGT. Le SNCS-FSU mettra en place des formations syndicales conjointes qui seront ouvertes aux syndiquées et syndiqués de la CGT. Le SNCS-FSU travaillera conjointement avec le SNTRS-CGT les dossiers portés dans les établissements et au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le SNCS-FSU doit organiser les échanges et les débats entre ses syndiqué·e·s et avec leurs représentant·e·s dans les instances des établissements mais aussi celles du SNCS-FSU : sections, commission administrative, bureau national et congrès du SNCS-FSU. Dans notre société toujours plus fracturée, ces débats doivent être organisés de manière calme et apaisée pour garantir que chacun·e puisse se sentir libre de s'exprimer. Le SNCS-FSU adoptera une charte pour le fonctionnement de sa commission administrative (CA) pour rendre les échanges et les débats plus accessibles et plus inclusifs, et pour garantir des débats apaisés et utiles. Le SNCS-FSU devra plus généralement réviser et adapter tous ses supports de communication et son fonctionnement pour être plus accessible. Par exemple, le « point milieu » dans l'écriture inclusive pourra être remplacé par le tiret pour permettre une meilleure accessibilité de l'écriture inclusive.

Après avoir créé une section nationale sur les questions de handicap, le SNCS-FSU devra envisager l'opportunité de créer des sections nationales sur les questions relatives aux retraité·e·s et sur les questions spécifiques aux doctorant·e·s et contractuel·le·s.

Les échanges et les débats en direct, qu'ils soient en présentiel ou à distance, devront être renforcés, tout en se préservant des risques liés aux échanges par visioconférence. Le SNCS-FSU finalisera son déménagement définitif dans des locaux entièrement rénovés sur le site de la délégation régionale de Villejuif du CNRS ce qui permettra de développer les échanges et débats en direct.

Le SNCS-FSU doit poursuivre ses efforts de syndicalisation des contractuel·le·s, des précaires, des doctorant·e·s, des technicien·ne·s, des ingénieur·e·s et des chercheur·euse·s pour continuer à défendre

leurs droits et l'existence d'une recherche avec une organisation et des moyens permettant de produire des connaissances dans toutes les disciplines. Le SNCS-FSU attachera une importance particulière à sensibiliser les nouvelles générations à la nécessité de s'investir dans la lutte collective pour une recherche publique largement ouverte et permettant l'avancée des connaissances pour l'émancipation des individus et la préservation de l'humanité.

NOUS MOBILISER CONTRE L'EXTREME DROITE ET POUR LA PAIX

Dans le contexte exceptionnel du risque majeur de l'arrivée au pouvoir, en France, de l'extrême droite, le SNCS-FSU se mobilise et appelle à se mobiliser pour faire échec à l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite après les élections législatives des 30 juin et 7 juillet. La mobilisation de toutes les forces de gauche et des organisations syndicales est nécessaire pour faire échec à l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite. L'union des formations politiques de gauche dans le Nouveau Front Populaire a fait naître un espoir parmi de nombreuses et nombreux syndiqué·e·s. Sur la base de ses valeurs et de ses propositions pour la recherche, pour les services publics et pour un autre modèle de société, le SNCS-FSU appelle, en toute indépendance et conscient de ses responsabilités, à voter pour les candidates et candidats du Nouveau Front Populaire. C'est la seule solution pour faire échec à l'extrême droite et pour voir mettre en œuvre les propositions de nos organisations syndicales.

Le SNCS-FSU dénonce le risque de génocide à Gaza avec la guerre menée par le gouvernement d'extrême droite de Netanyahu depuis les attaques terroristes du Hamas. Le SNCS-FSU appelle à un cessez-le feu immédiat et à la reconnaissance immédiate de l'État de Palestine aux côtés de l'État d'Israël sur la base des résolutions de l'ONU. Le SNCS-FSU demande la libération des otages détenus depuis les massacres terroristes du Hamas, et la libération des prisonniers politiques palestiniens.

Le SNCS-FSU appelle à un arrêt immédiat de la guerre menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine et à un retrait de l'armée russe de tout le territoire ukrainien reconnu par le droit international.

DÉFENDRE LES SERVICES PUBLICS ET LES DROITS DES SALARIÉES ET SALARIÉS

Dans le contexte exceptionnel de crises successives, l'existence de services publics performants de l'éducation, la santé, l'enseignement supérieur et la recherche, l'environnement, la justice, la culture... de la solidarité et d'une protection sociale performante sont d'une importance capitale. Avec la FSU, le SNCS-FSU continuera de demander un investissement massif dans les services publics, la solidarité et la protection sociale, tout en luttant pour un autre modèle économique et de société, solidaire et respectueux de l'environnement. Cet investissement doit impérativement soutenir à son juste niveau la recherche publique pour garantir la liberté de recherche et l'avancement des connaissances, essentiels pour faire face aux crises actuelles et contribuer à la transition socio-écologique et solidaire des sociétés humaines.

Avec la FSU et avec l'intersyndicale de l'ESR, le SNCS-FSU continuera à défendre la fonction publique et ses agent·e·s et plus généralement les droits des salarié·e·s avec des appels à la grève et aux mobilisations... Le SNCS-FSU demande le retour de l'âge de la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités pour une retraite à taux plein, et pour la prise en compte dans le calcul de la retraite pour les agents des organismes de recherche des années réalisées à l'étranger ou sous libéralité et les années actuellement reconnues dans la reconstitution de carrière.

Avec sa fédération la FSU, le SNCS-FSU continuera à défendre les rémunérations des agent·e·s public·que·s et demande la hausse immédiate du point d'indice de 10% et la revalorisation systématique du point d'indice au moins égale à l'inflation.

PROPOSER DE NOUVELLES ORGANISATIONS DU TRAVAIL PLUS INCLUSIVES ET ÉCOLOGIQUES

Le SNCS-FSU continuera à s'adapter au contexte d'évolution très rapide de la société en développant ses réflexions sur l'organisation du travail et dans la recherche publique.

Le SNCS-FSU pourra ainsi s'appuyer sur ses nouveaux mandats adoptés lors de ce 49^{ème} congrès sur la nouvelle organisation du travail dans la recherche publique avec le thème 1 et sur la transition socio-écologique dans la recherche avec le thème 3. Avec ses élu·e·s et représentant·e·s dans toutes les instances relevant de la santé, sécurité et conditions de travail des organismes de recherche et du ministère, le SNCS-FSU s'attachera tout particulièrement à défendre toutes et tous les agent·e·s des organismes de recherche et leurs conditions de travail.

Les élu·e·s et représentant·e·s du SNCS-FSU seront particulièrement impliqué·e·s dans les questions de risques psychosociaux, de handicap, d'égalité entre les femmes et les hommes, de transition socio-écologique, d'expertise scientifique et d'intégrité scientifique dans les différents établissements et au ministère.

Avec la FSU, les représentant·e·s du SNCS-FSU s'engageront dans l'élaboration et le suivi des plans égalité entre les femmes et les hommes et dans la mise en œuvre et le suivi du télétravail et de la protection sociale complémentaire.

DÉFENDRE LA RECHERCHE PUBLIQUE ET SES PERSONNELS

Avec ses syndiqué·e·s, le SNCS-FSU a convaincu largement ces dernières années sur ses revendications en matière d'effort de recherche publique en France (il doit atteindre au moins 1% du PIB) ; d'égalité de carrière et de rémunération entre les femmes et les hommes ; la suppression de la PEDR et la revalorisation des carrières et des rémunérations des personnels de l'ESR au niveau de celles des corps comparables de la fonction publique d'État.

Pour les personnels des organismes de recherche, le SNCS-FSU continuera de fédérer les organisations syndicales de la recherche publique pour soutenir et revaloriser les rémunérations et les carrières des chercheur·euse·s, ingénieur·e·s et technicien·ne·s des organismes de recherche, qui se situent à un niveau indigne. Le SNCS-FSU continuera ses actions pour une composante individuelle C3 du RIPEC la plus largement distribuée et la moins sélective possible et attribuée au maximum de chercheuses et chercheurs. Le SNCS-FSU a obtenu une enveloppe supplémentaire pour les promotions de grade des chercheuses et chercheurs et mettra tout en œuvre pour que l'objectif des répartitions par grades des chercheuses et chercheurs soit atteint en 2027 (30% de CRHC dont 10% à l'échelon spécial HEB pour les chargées et chargés de recherche, et une répartition de 1/3 DR2 – 1/3 DR1 – 1/3 DRCE pour les directrices et directeurs de recherche). Le SNCS-FSU se mobilisera pour que la deuxième phase de revalorisation des rémunérations et carrières des personnels de l'ESR (inscrite dans l'accord rémunérations et carrières de 2020) soit effective et accélérée pour 2027 afin de porter les rémunérations des personnels de l'ESR au niveau de celles des corps comparables de la fonction publique d'État.

Le SNCS-FSU portera plus haut ses analyses et ses positions sur le rôle des organismes nationaux de recherche et sur leurs personnels et leurs statuts en s'appuyant sur ses mandats sur l'organisation de la recherche publique adoptés lors de ce 49^{ème} congrès avec le thème 2.

Le SNCS-FSU a dénoncé le contournement, mis en place par les directions des EPST avec l'arrivée des agences de programmes, des conseils scientifiques – constitués majoritairement d'élue·e·s – dans l'élaboration de la prospective scientifique. Avec ses élu·e·s aux conseils scientifiques d'institut (CSI) et au conseil scientifique (CS) du CNRS, le SNCS-FSU se mobilise pour rendre aux CSI et CS du CNRS et à la communauté scientifique leurs prérogatives en matière de prospective scientifique.

Le SNCS-FSU a décidé de rendre publiques depuis 2021 les listes de candidates et candidats admissibles par ordre de mérite des concours chercheuses et chercheurs au CNRS afin de garantir la transparence des concours. Les pages des sites web sur lesquelles le SNCS-FSU publie les résultats des concours sont devenues la référence dans la recherche. Le SNCS-FSU poursuivra cette action qui est unanimement saluée par la communauté de la recherche publique.

Le SNCS-FSU continuera à appeler les personnels à s'investir dans les mobilisations et à agir au sein de l'intersyndicale de l'ESR pour la construction de luttes unitaires, notamment pour lutter contre les propositions dangereuses du président Macron et de la mission confiée à Philippe Gillet, sur la transformation du paysage de la recherche publique et contre les attaques des organismes de recherche et du statut des chercheuses, chercheurs, ingénieures, ingénieurs, techniciennes et techniciens.

Le SNCS-FSU poursuivra ses efforts pour défendre les droits des contractuel·le·s, des précaires, des doctorant·e·s, des technicien·ne·s, des ingénieur·e·s et des chercheur·euse·s et pour défendre l'existence d'une recherche avec une organisation et des moyens permettant de produire des connaissances dans toutes les disciplines. Le SNCS-FSU s'engagera dans la lutte collective pour une recherche publique largement ouverte et permettant l'avancée des connaissances pour l'émancipation des individus et la préservation de l'humanité.



syndicat@sncs.fr



www.sncs.fr



01 49 60 40 34



27 rue Paul Bert - 94200 Ivry sur Seine



@sncs_fsu



Sncs Fsu

